

## Le mot du Maire



La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe des objectifs en matière de développement des énergies renouvelables, en portant leur part à **32% de la consommation finale brute d'énergie en 2030**. Cette loi crée également des dispositions favorisant notamment le développement des projets participatifs et citoyens.

Nous avons engagé une réflexion sur un projet éolien dans notre commune en collaboration avec la SEM Energ'lv depuis la fin de l'année 2019. Plusieurs réunions ont eu lieu, les élus, les propriétaires/exploitants, les Lanriganaises et Lanriganais ont connaissance de la Charte de l'éolien qui a été établie. La majorité de ces propriétaires/exploitants ont signé une déclaration d'engagement avec les structures publiques afin de mener ensemble ce projet citoyen.

Notre commune a fait ce choix afin que ce projet ait une adhésion locale par la concertation et soit maîtrisé par les citoyens et leurs représentants locaux. Cela signifie que la gouvernance soit contrôlée par les citoyens afin que le projet ne puisse pas dévier de sa définition initiale sans leurs accords. La co-construction, la coopération impliquent donc les habitants et les collectivités, des actions d'information seront mises en place pendant la phase de développement.

L'intérêt collectif sera porté par une société de projet qui s'exprimera aux différentes étapes du développement éolien. Le projet citoyen pourra notamment devenir participatif par un financement ouvert aux citoyens et aux structures publiques.

Il doit nous amener à réfléchir sur les questions énergétiques, sur la gestion locale de la ressource, sur les besoins en énergie de notre territoire. L'investissement personnel de chacune et chacun nous permettra une meilleure appropriation et intégration du projet éolien de Lanrigan dans notre environnement naturel et humain. Il y aura lors de la phase de développement et d'exploitation des retombées économiques qui bénéficieront majoritairement au territoire et une utilisation des bénéfices au service de l'intérêt public.

Dans le contexte de crise sanitaire, le vivre ensemble est encore plus difficile, ce projet est l'occasion de créer et renforcer la cohésion sociale sur notre commune.

Avec le rebond de l'épidémie, nous devons être encore plus vigilants en respectant les gestes barrières, en se lavant les mains régulièrement. Fin septembre a eu lieu la réunion publique du projet éolien et l'événement culturel Dimension 25, les consignes sanitaires ont été respectées et une vie de village a pu reprendre dans un esprit de responsabilité citoyenne. Je pense aussi à nos aînés et aux personnes de la Classe 0 qui n'ont pas pu se réunir et qui j'espère se retrouveront dès que possible. La prochaine parution du Petit Journal sera en 2021, alors je prends un peu d'avance pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année avec le vœu que vous puissiez vous retrouver en famille.

### Mairie :

14h-17h

mardi - vendredi

02 99 73 01 85

mairiedelanrigan@orange.fr

### Permanence du Maire :

1<sup>er</sup> samedi du mois

9h-11h.

### Sommaire

Le mot du Maire 1

CR conseil municipal

du 10/07/2020 2

du 10/09/2020 2

Infos Diverses 4

Lanri'Gallo 6

### Évènements à venir

#### CONSEIL MUNICIPAL

17 NOVEMBRE

#### AUTRES ANIMATIONS

ATELIER GONFLES A

BLOC 24 ET 25/10

A LOURMAIS

#### PTIT BAL ET STATION

DE SKI

28 NOVEMBRE

A TREMEHEUC

## Conseil Municipal du 10 juillet 2020

### **\* Election du Délégué et des Suppléants pour les Elections Sénatoriales du 27/09/20.**

Les Elections Sénatoriales permettent d'élire les sénateurs français par le suffrage universel indirect, c'est-à-dire par un collège de « grands électeurs » (maire, adjoints, conseillers municipaux). Le Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans ; la durée du mandat est donc de six ans.

Pour la commune de Lanrigan, 1 seul votant est retenu.

Après propositions et votes, Sébastien Delabroise est désigné Délégué. En cas d'indisponibilité, les suppléants retenus sont Véronique Boissay, Karine Lemur et Philippe Siret.

## Conseil Municipal du 10 septembre 2020

### **\* Durée d'amortissement Plan Pluriannuel d'investissement voirie (PPI) et Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**

M. le Maire rappelle que la compétence Voirie gérée par la Communauté de Communes Bretagne Romantique (CCBR) a été modifiée le 31 octobre 2019, ne conservant que les compétences hors-agglomération. Ce changement impacte le montant de l'attribution de compensation PPI de 2020 qui est d'un montant de 3 031 €. Le montant de l'attribution de compensation PLUi, quant à lui, ne change pas pour 2020.

### **\* Compétence Voirie : Convention cadre pour la réalisation de prestation de service entre les communes et la Communauté de Commune Bretagne Romantique (CCBR)**

Les communes ayant récupérées l'exercice plein et entier de la compétence voirie en agglomération (fonctionnement et investissement), il est décidé d'établir une convention cadre pour l'intervention d'un technicien voirie afin d'accompagner les communes qui le souhaitent, dans la préparation de leurs projets de travaux en agglomération.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'intervention de la CCBR est subordonnée à :

- l'établissement d'une convention globale pour la durée du mandat 2020-2026 ;
- la signature d'un contrat de prestations de service pour chaque dossier de travaux.

La signature de cette convention ouvre à la possibilité d'être aidé en cas de projet, mais n'est en aucun cas un engagement quelconque.

### **\* Convention CDG35 : Missions Facultatives**

M. le Maire procède à la lecture de du courrier accompagnant la convention du CDG35 Missions Facultatives en date du 17 juillet 2020.

Cette convention regroupe plusieurs missions n'entraînant un coût que si elles sont utilisées. Celles auxquelles la mairie à le plus souvent recours sont la médecine préventive et les missions temporaires (remplacement de la secrétaire).

## \*Souscription contrat d'assurance relatif à la protection fonctionnelle des élus – Loi engagement et proximité

M. le maire indique au Conseil Municipal le caractère obligatoire à souscrire un contrat d'assurance selon la Loi engagement et proximité.

3 devis ont été établis :

GROUPAMA	Maire et Adjoints	164.94 €	Avec l'assistance psychologique
MMA	Le Maire	56.00 €	Sans l'assistance psychologique
	Ensemble du Conseil Municipal	139.00 €	Sans l'assistance psychologique
SMACL	Maire et Adjoints	84.00 €	Avec l'assistance psychologique
	Ensemble du Conseil Municipal	124.00 €	Avec l'assistance psychologique

Au regard des devis présentés et du montant de la compensation qui sera versée, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'assurer l'ensemble du Conseil Municipal. La SMACL est donc retenue à l'unanimité.

## \* Réseau des bibliothèques et médiathèques de Bretagne Romantique

La modification de la convention pluriannuelle de partenariat encadrant le réseau des bibliothèques porte sur la tarification appliquée aux habitants des communes hors réseau lors de leur inscription :

<b>Habitant des communes du réseau :</b>	<b>Habitant des communes hors réseau :</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• 10 € par adulte et par an (de date à date)</li><li>• 5 € par adulte et par an (de date à date) pour :<ul style="list-style-type: none"><li>◦ Les personnes bénéficiant des minima sociaux</li><li>◦ Les étudiants de 18 à 25 ans</li><li>◦ Les touristes (caution de 50 €)</li><li>◦ Les nouveaux habitants, arrivés il y a moins d'un an</li></ul></li><li>• Gratuité pour les moins de 18 ans</li><li>• Gratuité pour les bénévoles œuvrant en bibliothèque</li></ul>	15 € par personne et par an (de date à date)

Le conseil municipal valide la signature de cette convention.

## \* Désignation des délégués

Après candidatures et votes,

Représentant Association Ben Es Seï Nous – ADMR Hédé	Magali COUVERT
Correspondant Défense et Sécurité	Raymond RAVET

Commission de contrôle de la liste électorale	Christophe LAVOLLEE
Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)	Thierry GENU
Commission CCBR Finances	Sébastien DELABROISE
Commission CCBR Ressources Humaines	Bruno ARNAL
Commission CCBR Voirie	Bruno ARNAL Marc HAMON

## **\*Informations Diverses**

### **Participation de la commune aux frais de scolarité 2019-2020 des enfants en Ecole**

#### **Primaire**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Combourg va appliquer d'une hausse de 27% sur le coût d'un élève en élémentaire. En 2020, il sera de 430.60 € contre 338.73 € l'an passé (coût moyen départemental est de 376 €).

M. le Maire indique que le budget global de la commune avait été revu à la baisse mais sera suffisant pour supporter cette hausse. Il rappelle que le montant pour l'école publique vaut pour l'école privée et transmet pour information le coût concernant la commune de Dingé qui est de 358.95 €/élève en élémentaire.

Une explication complémentaire a été apportée par la Commune de Combourg qui explique avoir moins d'élève en maternelle donc des coûts de fonctionnement qui augmentent.

#### **Projet éolien**

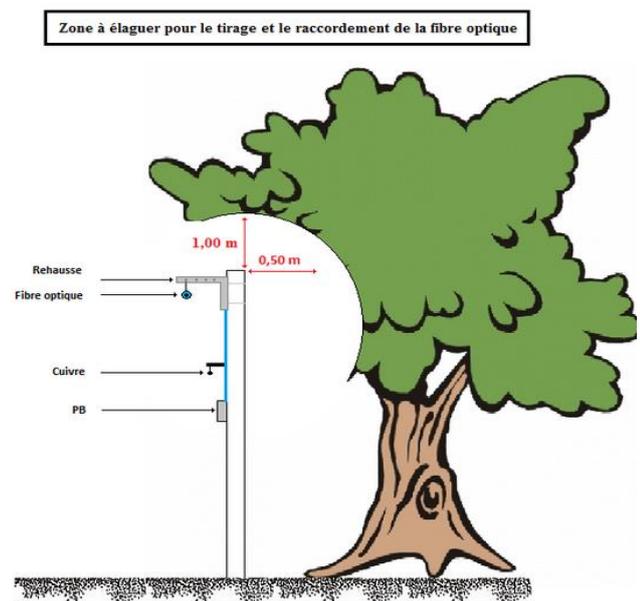
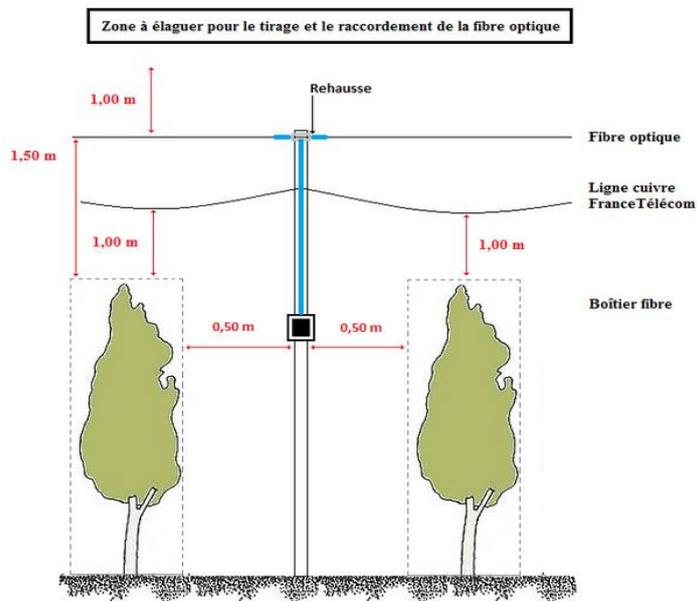
M. le Maire rapporte au Conseil Municipal qu'une 1<sup>ère</sup> rencontre avec les propriétaires et exploitants a eu lieu en juillet. Une réunion publique a eu lieu le 23 septembre afin d'informer les habitants et de recueillir leurs avis. Il restera ensuite à élire un collège constitué d'élus, de propriétaires, d'exploitants et d'habitants afin de choisir un développeur.

Une information sera également faite auprès des communes limitrophes.

## **Infos Diverses**

### **\*Déploiement de la fibre optique**

En vue du déploiement de la fibre optique sur la commune sur la fin de l'année 2020, il est demandé à chaque propriétaire concerné d'effectuer un élagage suivant le plan ci-dessous.



**\*Amis Apiculteurs : Déclarez vos ruches entre le 1<sup>er</sup> Septembre et le 31 Décembre !**

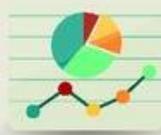
# DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- ➔ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- ➔ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



## QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION  
DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ  
DES ABEILLES



MOBILISER DES  
AIDES EUROPÉENNES  
POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



[mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

## Lanri'Gallo : Avez-vous déjà ouï conte d'ça ?

*Au XI<sup>ème</sup> sièc, le chatiaù de Lanrigan a tè fortifië, entourë de creux et de murâilles. il avë un douâ de haùt justiss. Sembël que l'vivië d'a cote, s'rë l'ress d'une douv. I fut r'bâtit au XVI<sup>ème</sup> sièc à l'endrëtt du permië chatiaù, dans un styl gothiq' flambeyant. Ca tè l'dëbut de l'architëcture renaissance. I n'a pâs un d'même dans l'pëy. Cé un des pu biaù ouvraije du departement. Y a un grand é un p'tit chatiaù. Des piërres d'attentt su la gross tour nous font vâ qu'un pâssage devë ète fait pour relië les deux xhatiaù o une haùte gallrie ouvreyjè pour fère un coulouë . Ca n'a tè jamais fait.*

Vous trouverez la traduction en français sur les panneaux installés prochainement sur la commune.



---

## EXAMENS, CONCOURS, QU'EN EST-IL ?

---

Tout jeune français, âgé de moins de 25 ans, doit justifier de sa situation vis-à-vis du service national **au moment de son inscription** à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (et non lors de la délivrance de son titre).

Les documents qui certifient la régularité de la situation d'un jeune sont :

- pour les moins de 18 ans : l'**attestation de recensement** délivrée par les mairies ;

- pour les plus de 18 ans (ou 17 ans pour une inscription au permis de conduire) et jusqu'à 25 ans : le **certificat individuel** de participation à la JDC, l'**attestation individuelle d'exemption** médicale, ou l'**attestation provisoire de convocation** à la JDC .

**Coordonnées du CSN de RENNES :**

**La création d'un compte personnel majdc.fr** permet aux jeunes de dialoguer avec le centre du service national, de télécharger la convocation et d'obtenir des informations sur le lieu de réalisation de la JDC.

Ils peuvent également y télécharger l'attestation de participation nécessaire pour l'inscription aux examens tels que : le permis de conduire et le baccalauréat, etc.

**[csn-rennes.sec.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-rennes.sec.fct@intradef.gouv.fr)**  
**Tel : 09.70.84.51.51**

# Animations Culture 4

**DIMENSION 25**  
OCT 2020 > MARS 2021

182 jours d'envol artistique avec les habitants  
ATELIERS PARTICIPATIFS DALS LECTURES SPECTACLES

**LANRIGAN**

> 25 sept > Salle des fêtes (jardin)

**CONCERT / CINÉ PLEIN AIR**

**VIDÉO BINGO** > Association Point Barre

CONCERT > 19h30 - 20h30 > Hélène Le Gros > Accordéon chanté

CINÉ PLEIN AIR > 21h - 22h > Projection de film par tirage au sort



Un public d'initiés s'est retrouvé au chaud Vendredi 25 Septembre dans la salle pour applaudir la représentation d'Hélène Le Gros et la Compagnie MachTiern.

## Prochain Rendez-vous !

### LES AUTRES RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER

**P'tit Bal du Dimanche** à Tréméheuc le 28 nov. 20 de 19h à 23h

> Ouverture d'une station de ski ! > Dancing, turbulences artistiques, neige garantie, restauration sur place)

Ateliers **Gonglès à bloc** à Lourmais les 24 & 25 oct. 20.

## RENSEIGNEMENTS

Tel : 06.77.94.91.44 – Email : [dimension25@machtiern.org](mailto:dimension25@machtiern.org)

## En cette rentrée : Faites du Sport !

L'association Dingé Bad ! vous invite à découvrir le Badminton le Mercredi à partir de 19h30 et le Dimanche de 10h30 à 12h, créneaux réservés au plus de 16 ans (cotisation annuelle 30€). N'hésitez pas à vous renseigner auprès de Christophe Lavollée au 06.73.23.66.11 (Covoiturage possible)



Réseau  
Bretagne  
romantique

### Relais Bibliothèque : Calendrier des prochaines ouvertures

10 octobre

21 novembre

24 octobre

5 décembre

6 novembre

19 décembre

*le samedi de 10h à 11h30  
à la Mairie de Lanrigan*



Mairie de Lanrigan  
14h-17h  
mardi - vendredi  
02 99 73 01 85  
[mairiedelanrigan@orange.fr](mailto:mairiedelanrigan@orange.fr)